



Établissement public du ministère chargé du développement durable



RhôneAlpes Région




ELABORATION DU SAGE HAUT ALLIER

Synthèse de la stratégie



Version finale novembre 2013

	<p>BRL ingénierie</p> <p>1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001 30001 NIMES CEDEX 5</p>
---	--

Date de création du document	Octobre 2013
Contact	Guillaume FABRE

Titre du document	Synthèse de la stratégie du SAGE Haut Allier
Référence du document :	800410_SAGEHA_Strategie_Synthese_3
Indice :	3

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérfié et Validé par
31/07/2013	1	Version pour validation par la CLE	L. Miaillier	G. Fabre
28/10/2013	2	Reprise après commentaires de la CLE	G. Fabre	G. Fabre
14/11/2013	3	Reprise après commentaires du SMAT Haut Allier	G. Fabre	G. Fabre

SYNTHESE DE LA STRATEGIE DU SAGE HAUT ALLIER

HISTORIQUE DU SAGE HAUT ALLIER

La création d'un SAGE sur le bassin versant du Haut Allier répond à son identification dans le SDAGE Loire-Bretagne 1996 comme unité hydrographique cohérente à caractère prioritaire, et reflète une volonté locale de prolonger la dynamique de gestion collective des ressources en eau et milieux aquatiques initiée par l'ancien contrat de rivière du Haut Allier.

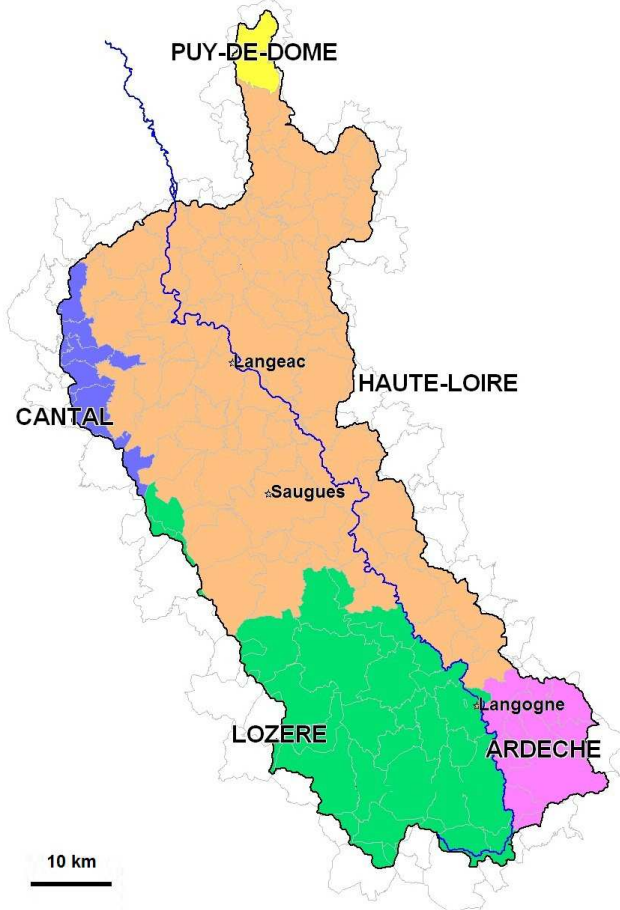
Mai 2006	Périmètre du SAGE Haut Allier	Délimitation par arrêté inter-préfectoral.
Janvier 2007	Commission Locale de l'Eau (CLE)	Première constitution par arrêté inter-préfectoral.
Mars 2010	Etat initial	Etude validée par la CLE, qui présente les caractéristiques du bassin versant , en terme de milieux aquatiques et d'usages de l'eau.
Juillet 2011	Diagnostic	Etude validée par la CLE, qui analyse l'état initial et identifie 8 principaux enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire.
Janvier 2012	Scénario tendanciel	Etude validée par la CLE, qui s'intéresse au devenir des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2021 en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de la mise en place d'un SAGE sur le bassin du Haut Allier, puisque sans initiative de ce genre, seul un des huit enjeux serait satisfait en 2021.
Avril 2013	Scénarios contrastés	Etude validée par la CLE, qui explore plusieurs futurs possibles pour les ressources en eau et les milieux aquatiques du territoire selon les orientations choisies par la CLE pour le SAGE du Haut Allier.

ETAPE ACTUELLE : STRATEGIE DU SAGE

Un consensus résultant d'une démarche collective...

La stratégie constitue un pas de plus vers la concrétisation du projet de SAGE. Les étapes précédentes ont permis d'avancer vers un carrefour de futurs possibles pour le territoire, et le choix de la stratégie correspond au pas qui engage les acteurs et le territoire sur un chemin en particulier. Celui-ci passe par la mise en œuvre des réglementations et des programmes en cours, auxquels il ajoute un certain nombre de dispositions plus ambitieuses et/ou complémentaires, qui en font une stratégie d'intervention ajustée au Haut Allier : à ses caractéristiques spécifiques et ses enjeux prioritaires.

Selon la volonté de la CLE, l'élaboration de la stratégie s'est effectuée au fil d'une démarche de concertation et visant la construction d'une vision commune, partagée par les différents acteurs du territoire. Cette cristallisation progressive d'un consensus autour d'objectifs et de façons d'y répondre est garante de la future implication des acteurs dans la mise en œuvre du SAGE approuvé. C'est également le préalable indispensable à la rédaction des documents constitutifs du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et Règlement).



LA STRATEGIE DU SAGE HAUT ALLIER PROPOSEE EN CLE DU 6 SEPTEMBRE 2013

UN SAGE INCITATIF...

***qui met l'accent sur l'approfondissement des connaissances
et qui concentre son ambition sur l'amélioration de l'état des eaux et la
restauration morpho-écologique pour servir un territoire fondant
son identité sur sa richesse écologique remarquable et sa naturalité.***

En plus d'accompagner et de dynamiser la mise en œuvre de la réglementation en vigueur, le SAGE fonde sa plus-value sur la haute valeur que la population accorde à ses ressources en eau et ses milieux, qu'il renforce continuellement à travers l'approfondissement des connaissances, leur diffusion et une large sensibilisation.

Cette appropriation de la naturalité du Haut Allier permet à la CLE d'impliquer les acteurs non seulement dans la résorption des problèmes d'ores et déjà connus sur le territoire, mais également de les engager dans des initiatives plus préventives liées parfois à des enjeux qui doivent encore être mieux caractérisés pour en mesurer plus précisément l'ampleur et la localisation.

Dédié à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à la préservation des milieux aquatiques, le SAGE ne se veut pas pour autant déconnecté de son contexte socio-économique. Il cherche donc à concilier d'une part qualité écologique du Haut Allier et d'autre part qualité du cadre de vie servant de support aux activités humaines du bassin versant.

La stratégie du SAGE fait appel à de nombreux leviers permettant d'améliorer les enjeux liés aux 4 thématiques de base (qualité, quantité, milieux aquatiques, inondation) et, afin d'articuler tout cela et d'assurer cohérence et efficacité d'intervention sur le territoire, elle accorde une place transversale et prépondérante à la gouvernance (interaction avec les acteurs et usagers de l'eau ; communication et animation autour des enjeux du SAGE).

CONTENU DE LA STRATEGIE

Les doubles pages suivantes présentent les orientations de la stratégie pour chaque grand objectif.

Grand Objectif Gouvernance :
**« Organiser une gouvernance propice
à la mise en œuvre du SAGE »**

La stratégie de gouvernance retenue par la CLE occupe une place centrale dans la future mise en œuvre du SAGE ; elle sera essentielle pour faire vivre ce schéma et le rendre efficace sur le territoire. Pour ce faire, 2 axes sont explorés : d'une part la connaissance et la communication, et d'autre part le réseau d'acteurs.

La stratégie propose d'**améliorer les connaissances sur le territoire du SAGE** (sous-objectif 4) à travers des études portant aussi bien sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques que sur les usages qui les mobilisent ou les impactent. En parallèle, un travail important autour des données et informations générées sur le Haut Allier est lancé pour **assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin versant** (sous-objectif 1). Il s'agit notamment de mettre en œuvre une importante stratégie de communication, qui est destinée à informer, sensibiliser voire à influencer les comportements. Cette communication combinera divers formats (sensibilisation, communication ciblée par type d'acteurs ou par secteur, ateliers d'animation interactifs) en fonction des sujets abordés et du public visé (grand public, scolaires, catégories d'acteurs).

Afin de **garantir un portage adapté et efficace du SAGE et de ses dispositions** (sous-objectif 2), la CLE souhaite que le chargé de mission SAGE soit basé sur le territoire pour une meilleure connexion avec les acteurs locaux. Dans une logique de proximité, les membres de la CLE souhaiteraient, dans la mesure du possible, que l'EPL s'appuie sur le PNR Gorges et Sources de l'Allier pour la phase de mise en œuvre du SAGE. La CLE et sa structure porteuse gagnent ainsi en légitimité et deviennent des interlocuteurs incontournables qui se voient associés dans toute démarche concernant directement ou indirectement la gestion de l'eau. Cette légitimité et cette reconnaissance permettent, malgré la complexité et la densité du réseau d'acteurs concernés (gestionnaires de milieux, d'usages ou de services liés à l'eau ; planificateurs et aménageurs urbanistes), de **garantir une cohérence sur le bassin versant en favorisant les interactions du SAGE avec les bassins versants voisins et l'aménagement du territoire** (sous-objectif 3).

Axes d'action pré-identifiés pour chaque sous-objectif	
1	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier l'évolution des enjeux du SAGE au fur et à mesure de sa mise en œuvre • Suivre les moyens mobilisés par le SAGE et ses résultats, via le tableau de bord • Faciliter l'accès aux données concernant les collectivités du SAGE • Communiquer sur les ressources en eau et les milieux aquatiques du SAGE • Créer un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques du Haut Allier • Analyser et valoriser les données centralisées dans l'observatoire de l'eau, puis communiquer sur les conclusions de leur analyse
2	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir une bonne connexion entre le SAGE et son territoire • Faire émerger des dynamiques (CT, intercommunalité, mutualisation...) en accord avec les enjeux du SAGE • Informer sur les financements mobilisables pour la mise en œuvre des mesures du SAGE • Renforcer la présence de la CLE auprès des instances liées aux ressources en eau et milieux aquatiques • Encourager la consultation de la CLE pour avis, dans le cadre de projets susceptibles d'impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques ou de réflexions concernant l'orientation des financements sur le territoire
3	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer la NAEP du Devès en interSAGE avec la Loire Amont • Traiter du risque inondation et de la continuité écologique en interSAGE avec le bassin Allier Aval • Stimuler les échanges entre acteurs de la gestion de l'eau, de l'aménagement du territoire et des bassins voisins • Créer un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme • Veiller à la cohérence du SAGE avec les autres schémas existants
4	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître l'impact des relargages du barrage de Naussac • Faciliter un état des lieux des rendements de réseau AEP • Réaliser l'inventaire des enveloppes de probabilité de présences des zones humides • Inventorier les têtes de bassin versant et en orienter la gestion • Intégrer les effets du changement climatique dans les études sur la ressource • Améliorer la connaissance sur les espèces envahissantes présentes sur le territoire

Grand Objectif Qualité :
**« Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité
 des eaux superficielles et souterraines »**

La qualité des ressources en eau comporte un double enjeu puisqu'elle est essentielle aussi bien du point de vue sanitaire pour le bien-être des populations consommatrices d'eau, que du point de vue écologique pour la richesse des milieux aquatiques. D'ailleurs, le souhait des acteurs locaux de surpasser le bon état des eaux pour préserver les richesses environnementales et les espèces emblématiques du Haut Allier est repris dans la stratégie qui encourage à **tendre vers des objectifs de qualité ambitieux pour satisfaire les exigences des espèces remarquables et pérenniser, voire développer, les usages de l'eau** (sous-objectif 2).

La stratégie implique tout d'abord d'**améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau** (sous-objectif 1) par rapport à des ressources stratégiques, comme la nappe du Devès (à préserver pour l'alimentation future en eau potable) ou les têtes de bassin versant, et par rapport à de nouvelles problématiques, comme les polluants émergents sur le territoire.

La gestion du risque sanitaire est largement traitée par la législation à travers les périmètres de protection de captage. Préoccupée par la santé de ses habitants, la CLE retient la nécessité de **mieux protéger les captages d'eau potable** (sous-objectif 5) et, pour ce faire, prévoit une animation autour de la réglementation afin que sa mise en œuvre soit rapidement exhaustive et plus efficace.

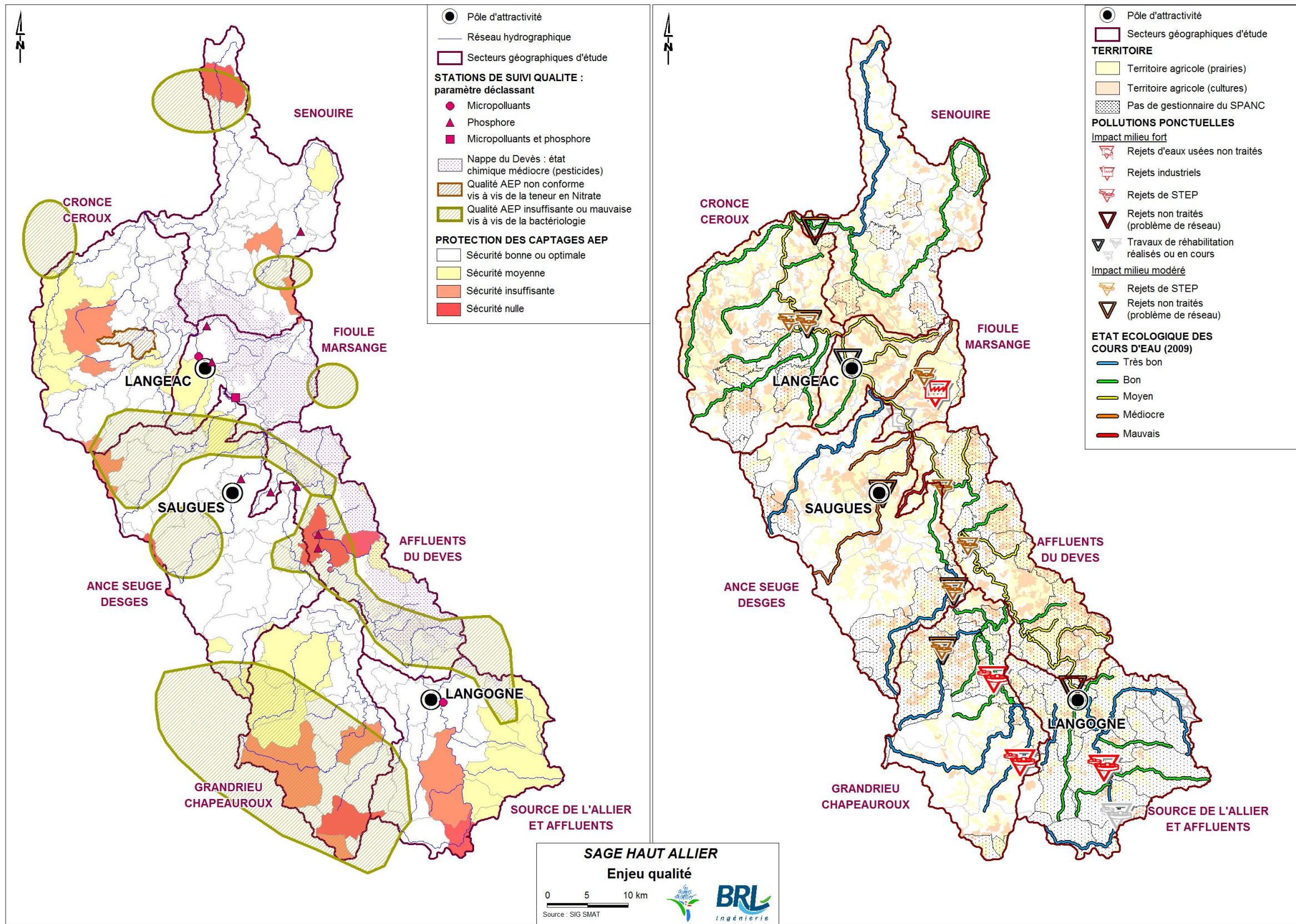
Plus globalement, pour l'amélioration de la qualité des ressources en eau visant notamment l'atteinte du bon état fixé par le SDAGE, la CLE opte pour une approche complète ciblant l'ensemble des usagers et des types de pollutions, en combinant les leviers suivants :

- ▶ **réduire les impacts de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des activités industrielles** (sous-objectif 3) : La CLE souhaite mettre en place une animation permettant non seulement de dynamiser le respect de la réglementation sur la présence et la performance de services d'assainissement, mais également d'assurer un bon entretien des stations d'épuration par les agents communaux, de privilégier la gestion intercommunale de l'assainissement permettant de mutualiser les moyens comme les compétences, et de bien planifier l'assainissement afin d'anticiper l'évolution démographique et socio-économique du territoire. La CLE souhaite également diffuser le principe d'ajustement de la capacité de traitement des effluents domestiques et industriels à la capacité du milieu récepteur, déterminante pour la résilience de la qualité du cours d'eau.
- ▶ **encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires à usage non agricole** (sous-objectif 4) en intervenant sur les techniques de désherbage utilisées au niveau des jardins particuliers, des espaces verts publics et des infrastructures routières et ferroviaires.
- ▶ **favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement** (sous-objectif 6) à travers une interaction basée sur l'animation, l'accompagnement et le volontariat. La CLE propose de valoriser les outils existants tels que les MAEt et de concentrer les efforts d'animation et d'incitation au niveau des secteurs à enjeu. Il s'agit d'instaurer une collaboration constructive bénéfique pour la qualité de l'eau et adaptée aux contraintes économiques de l'activité agricole.

La double carte sur la page suivante présente les zones à enjeu pour la qualité des masses d'eau, les points noirs de pollutions, les pollutions diffuses, la protection et la conformité de l'eau potable.

Axes d'action pré-identifiés pour chaque sous-objectif	
1	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître la qualité de la nappe du Devès • Mieux connaître la qualité de l'eau sur les têtes de bassin versant • Initier un suivi des nouveaux polluants à prendre en compte dans le bassin
2	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la mention "Excellent" comme nouveau qualificatif de l'état des masses d'eau
3	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les industriels à la qualité et aux capacités de leur milieu récepteur • <i>Renforcer les exigences de qualité des rejets sur les cours d'eau très impactés par les activités industrielles*</i> • Encourager la mise en place de projets pilotes permettant d'améliorer les rejets apportés aux milieux • Encourager la réalisation d'audits des installations industrielles • Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration • Inciter à la gestion intercommunale de l'assainissement collectif • Mieux planifier l'assainissement • Dynamiser la mise en place de systèmes d'assainissement domestique efficaces sur tout le bassin • Dynamiser la mise en place des SPANC et le suivi de l'assainissement autonome • Sensibiliser sur la réhabilitation des installations d'assainissement autonome
4	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur la gestion du désherbage dans les espaces verts • Former les agents communaux aux techniques de désherbage alternatif • Encourager les communes à s'engager pour la réduction de l'utilisation de phytosanitaires • Inciter les communes à réaliser des plans de désherbage communaux • Promouvoir des pratiques sans phytosanitaires dans les jardineries • Sensibiliser les scolaires sur le problème des pesticides et la valeur d'un environnement plus naturel • Réaliser des plans de désherbage des bords de routes nationales et départementales • Etablir un calendrier d'utilisation des phytosanitaires sur les voies ferrées
5	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser la mise en place des périmètres de protection de captage • Diagnostiquer la performance des périmètres de protection de captage • <i>Réduire les problèmes de contamination bactériologique de certains captages*</i> • <i>Réglementer l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des captages*</i>
6	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux atouts environnementaux et financiers d'une agriculture économe en intrants • Limiter les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture • Favoriser la mise en place de dispositifs enherbés ou de couverts végétaux • Favoriser la mise en place de points d'abreuvement en substitution des accès directs aux cours d'eau • Dialoguer avec la profession agricole pour réfléchir conjointement à l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage • <i>Réglementer l'épandage d'effluents d'élevage via le SAGE*</i> • Mettre en place une vigilance sur le paramètre nitrate sur certaines zones (non identifiées comme zones vulnérables aux nitrates d'origine agricoles)

** Points sur lesquels la CLE a la possibilité de réglementer à travers le SAGE (à discuter et arbitrer au moment de la rédaction des documents du SAGE)*



Grand Objectif Quantité :
**« Gérer durablement les ressources en eau
 en raisonnant les usages et en maintenant
 la fonctionnalité des zones humides »**

La bonne gestion quantitative des ressources en eau est primordiale à la fois pour la satisfaction actuelle et future des usagers, et pour la qualité des milieux aquatiques. Bien que la situation sur le Haut Allier ne soit pas alarmante, elle présente des difficultés sur lesquelles la stratégie prévoit de travailler pour assurer sa cohérence et son efficacité.

Au préalable, le travail sur ce grand objectif nécessite de **mieux connaître les ressources en eau d'un point de vue quantitatif** (sous-objectif 1) en termes d'état et d'usage, notamment au niveau des affluents de l'Allier, du tronçon de l'Allier en amont de Prades et en aval de Naussac, et de la nappe stratégique du Devès, afin de faciliter la concertation entre acteurs pour la gestion quantitative. Etant donné l'influence de certains milieux sur l'hydrologie locale, la stratégie propose en complément de **mieux connaître, identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leurs fonctionnalités hydrologiques, afin d'en assurer une gestion cohérente** (sous-objectif 2).

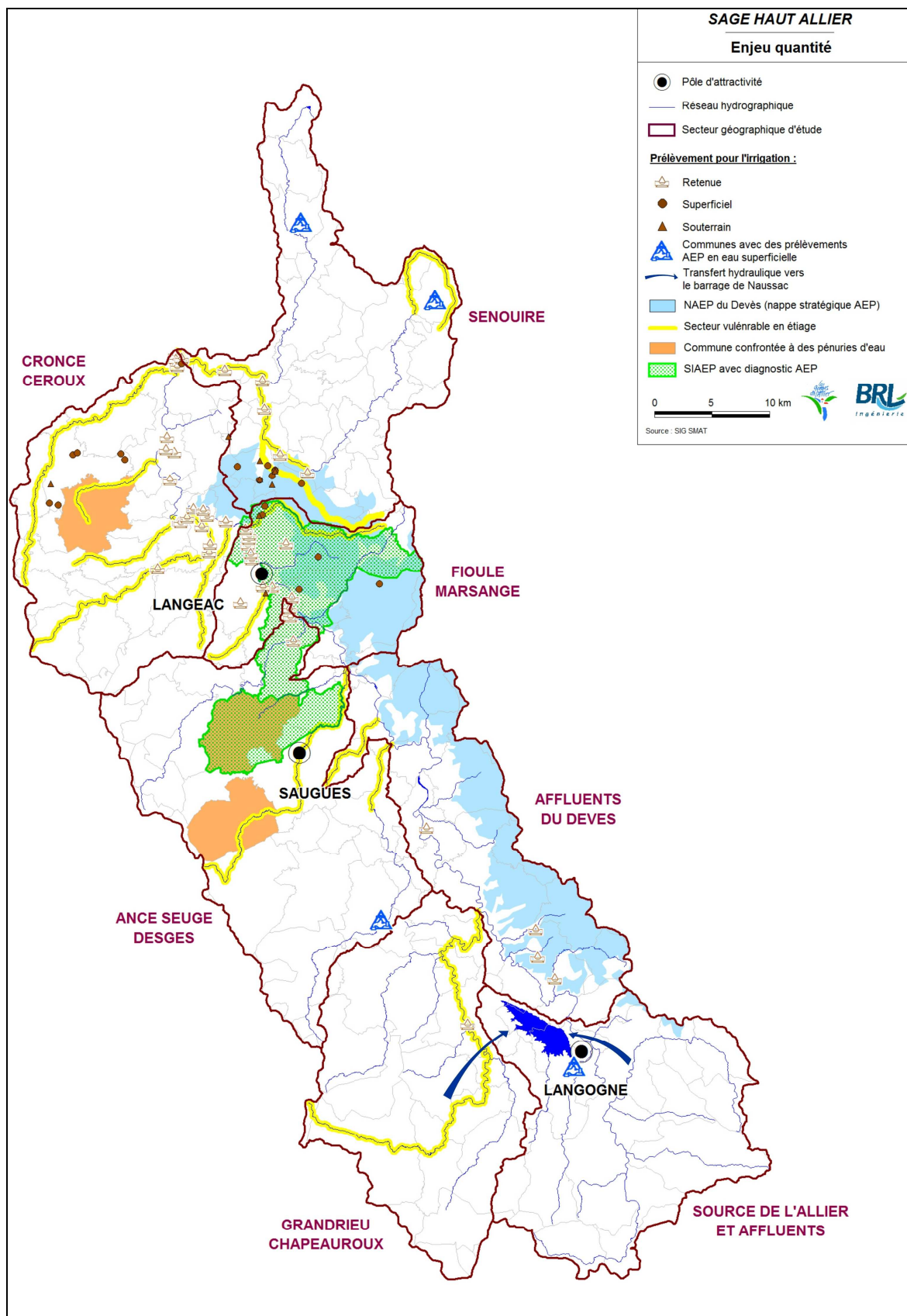
Ensuite, la stratégie combine deux leviers d'action de temporalité différente. Le premier, dans un objectif à court terme de satisfaction des usages et des besoins des milieux, consiste à **organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages** (sous-objectif 3). Cela passe par la définition des volumes prélevables sur les affluents de l'Allier concernés par une vulnérabilité en étiage, puis par la mise en place d'un organisme unique voué à la gestion collective des prélèvements agricoles.

Le deuxième s'inscrit dans une logique à plus long terme de durabilité de la ressource grâce à des usages vertueux. La stratégie prévoit d'**inciter les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau** (sous-objectif 4), en renforçant l'impact de son action de sensibilisation du grand public par le rôle exemplaire qui est endossé par le secteur public. Pour les économies d'eau domestique, elle met en place une animation pour appuyer l'initiative de la législation et elle contribue à **améliorer la performance des réseaux d'eau potable** (sous-objectif 5) en recommandant une meilleure détection des fuites et l'adoption d'un prix de l'eau intégrant une provision pour le renouvellement des réseaux. La stratégie propose également d'**accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau** (sous-objectif 6), en faisant de la CLE un partenaire dans l'animation et le conseil de la profession et en initiant une réflexion intégrée sur les besoins en eau et en intrants des cultures implantées sur le territoire.

La carte sur la page suivante présente les zones à enjeu car vulnérables en étiage, fortement sollicitée par l'agriculture et connaissant des pénuries au niveau des services AEP.

Axes d'action pré-identifiés pour chaque sous-objectif	
1	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les prélèvements d'eau agricoles, industriels et publics • Mieux suivre l'état quantitatif des cours d'eau • Mieux suivre l'état quantitatif des nappes
2	Se référer aux mesures zones humides proposées dans le sous-objectif 3-A du grand objectif milieux aquatiques
3	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les conclusions de l'étude volumes prélevables sur l'Allier • Définir les volumes prélevables sur les affluents vulnérables en étiage et leur répartition entre les différents usages • Contribuer à l'émergence d'un organisme unique pour la gestion des prélèvements agricoles à l'échelle du territoire du SAGE • Animer une réflexion autour du concept d'organisme multi-acteurs de gestion des prélèvements d'ensemble des usagers • <i>Dans le cadre du schéma de gestion de la NAEP du Devès, autoriser uniquement les nouveaux prélèvements destinés à des usages nécessitant une haute qualité d'eau</i>
4	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les gros préleveurs à l'enjeu des économies d'eau • Sensibiliser le grand public et les scolaires à l'enjeu des économies d'eau et aux équipements et gestes simples du quotidien qui y contribuent • Faire des bâtiments publics un exemple en terme de réalisation d'économies d'eau • Encourager les communes à raisonner la composition de leurs espaces verts en fonction des besoins en eau des plantes
5	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les pratiques économes en eau et encourager les agriculteurs à les adopter via des MAEt • Encourager les agriculteurs à réaliser des diagnostics d'exploitation pour améliorer leur consommation en eau • Encourager une réflexion globale sur les cultures mises en place par rapport au climat local et à leur cycle cultural • Mieux connaître et rationaliser les modalités de gestion des retenues à usage agricole • <i>Rendre obligatoire la consultation de la CLE pour toute création ou réhabilitation de retenues à usage agricole*</i>
6	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la performance des réseaux AEP non conformes à la réglementation • Promouvoir la pose de compteurs de sectorisation des réseaux comme outil d'aide à la localisation de fuites • Encourager les collectivités à vérifier que leur tarification de l'eau est viable • Encourager les communes à réfléchir leur sécurisation en l'eau potable

** Points sur lesquels la CLE a la possibilité de régler à travers le SAGE
(à discuter et arbitrer au moment de la rédaction des documents du SAGE)*



Grand Objectif Milieux aquatiques :
« Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité »

La richesse et la fonctionnalité des milieux aquatiques bénéficieront déjà des améliorations recherchées pour les aspects qualitatif et quantitatif des ressources en eau. Toutefois, la CLE souhaite pousser l'ambition du SAGE au-delà de cela, en œuvrant plus spécifiquement pour la biodiversité et la qualité morfo-écologique des milieux, dès lors que ces deux paramètres contribuent à l'atteinte du bon état préconisé par le SDAGE mais surtout qu'ils sont garants de l'identité du territoire.

Etant donné que les obligations de réaménagement d'ouvrages en rivière issues de la réglementation constituent un programme techniquement et financièrement lourd pour le Haut Allier, la CLE favorise sa mise en œuvre et son efficacité en l'orchestrant selon les priorités du territoire. Pour **inciter à la préservation et/ou restauration de la continuité écologique** (sous-objectif 1), la stratégie prévoit également de valoriser l'expérience hors du commun du réaménagement de Poutès.

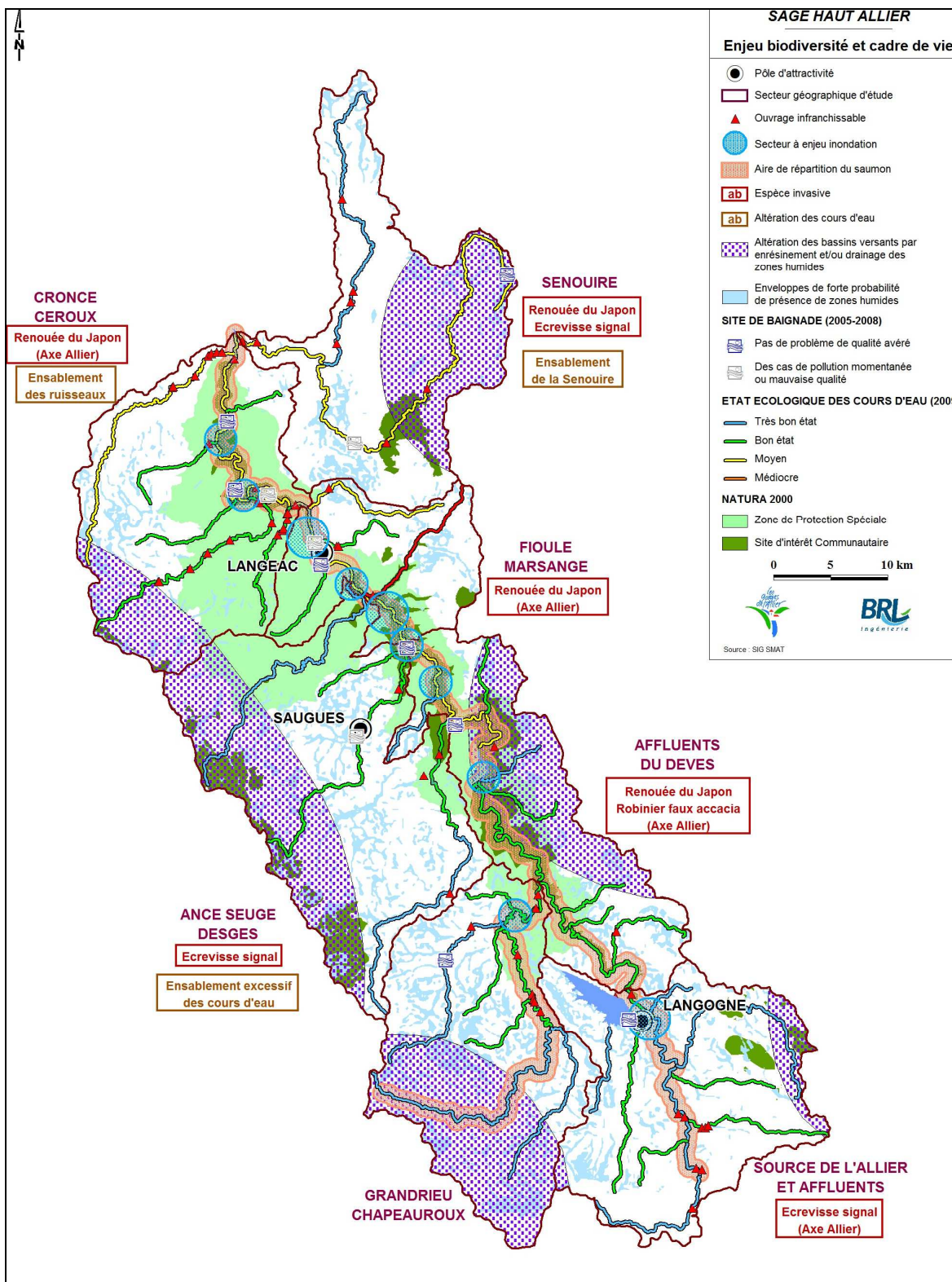
En plus de limiter le cloisonnement des cours d'eau, la CLE souhaite intervenir sur leurs abords. D'une part, elle renforce la promotion de bonnes pratiques agricoles, forestières et écologiques, ce qui permet de limiter l'ensablement et l'enrésinement des cours d'eau et de mieux préserver les ripisylves, donc de **garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques** (sous-objectif 2). D'autre part, la stratégie contribue à **mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques** (sous-objectif 4). Dans l'optique de concilier préservation écologique des milieux et santé socio-économique des activités associées, il s'agit de canaliser la fréquentation humaine sur les secteurs les moins fragiles des cours d'eau, de sensibiliser à la fois les gestionnaires d'infrastructures de loisir aquatique et leurs usagers, et de garantir leur sécurité.

La stratégie cherche également à renforcer la richesse faunistique et floristique du Haut Allier. Elle vise d'une part à **maintenir la biodiversité, notamment des zones humides et des têtes de bassins versants** (sous-objectif 3), milieux aux potentialités écologiques particulièrement remarquables. Cela concerne la biodiversité locale aussi bien commune que patrimoniale, avec une volonté particulière d'affirmer et de consolider le potentiel salmonicole du territoire. D'autre part, la stratégie prévoit de **mesurer la menace que représentent les espèces envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant** (sous-objectif 5) dans l'intention de rester vigilante par rapport à ce risque dormant à haut potentiel de dangerosité.

La carte sur la page suivante présente les zones à enjeu par rapport à la présence de saumon ou de zones humides, à leur sensibilité à l'érosion et/ou à l'enrésinement, à leur qualité de baignade.

Axes d'action pré-identifiés pour chaque sous-objectif	
1	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une stratégie d'action de réaménagement des ouvrages pour restaurer la continuité écologique • Suivre et faire partager le retour d'expérience de l'aménagement du barrage de Poutès à l'échelle du bassin Loire-Bretagne voire au niveau national • Fixer un objectif chiffré de réduction du taux d'étagement pour chacun des cours d'eau concerné par le rétablissement de la continuité écologique • Réviser les débits réservés définis pour les ouvrages • Améliorer l'entretien des passes à poissons privées et communales • Encourager les collectivités à s'engager dans la mise en place des trames vertes et bleues
2	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des mesures limitant l'ensablement, notamment à travers les chartes forestières • Favoriser la mise en place de points d'abreuvement en substitution des accès directs au cours d'eau • Entretenir, préserver et restaurer les ripisylves • Envisager des projets de renaturation sur certains secteurs de cours d'eau du territoire
3	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien des zones humides • <i>Identifier des ZHIEP et ZSGE et définir des mesures pour leur préservation*</i> • Veiller au respect des zones humides dans l'aménagement du territoire • Développer la préservation des zones humides au niveau communal, via le dispositif d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) • Encourager les collectivités ou les associations à préserver certaines zones humides par acquisition foncière à l'amiable • Promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses des zones humides et têtes de bassin versant • Améliorer le suivi des grands migrateurs de l'Allier • Sensibiliser le public et les acteurs sur la biodiversité du territoire, et plus particulièrement sur les zones humides et têtes de bassins versants • Maintenir et préserver les espèces piscicoles patrimoniales et communes (notamment maintien d'une population de saumon viable, et soutien d'effectif). • Coordonner sur le périmètre du SAGE les programmes d'action existants concernant des espèces rares du territoire
4	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les sports d'eau vive comme un outil de sensibilisation et de valorisation des richesses du patrimoine paysager et écologique local • Garantir la bonne gestion des sites de baignade et des sports d'eau vive • Encadrer l'offre d'activités de pleine nature liée aux cours d'eau pour en limiter l'impact sur le milieu • Canaliser les sports motorisés hors des secteurs rivulaires sensibles • Mieux connaître et mieux gérer les plans d'eau • <i>Limiter la création de plans d'eau*</i>
5	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population à la problématique des espèces envahissantes • Analyser périodiquement l'évolution des espèces envahissantes sur le territoire et agir en cas de besoin

** Points sur lesquels la CLE a la possibilité de réglementer à travers le SAGE (à discuter et arbitrer au moment de la rédaction des documents du SAGE)*



Grand Objectif Inondation :
« Maintenir la culture du risque de crue »

La CLE reconnaît avec fierté que les habitants de son territoire ont su jusqu'alors conserver leur savoir-vivre aux côtés des cours d'eau en crue, ce qui fait leur force face aux impacts potentiels de ce risque. La stratégie vise donc à assurer la pérennité de cet atout, c'est-à-dire à **entretenir la culture du risque inondation** (sous-objectif 1) en continuant de sensibiliser les nouvelles générations et les visiteurs.

Pour autant, le besoin de réduire la vulnérabilité du territoire n'est pas ignoré. Il est d'ailleurs en partie pris en charge par l'Etat qui a prescrit la mise en place de PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) sur certains secteurs, où les communes devront par conséquent se doter de PCS (Plan Communal de Sauvegarde). La stratégie mobilise d'autres leviers complémentaires participant à **limiter le risque et la vulnérabilité** et ainsi à protéger la population (sous-objectif 2) :

- ▶ l'élaboration d'un PCS intercommunal à l'échelle du SAGE Haut Allier, pour une gestion de crise harmonisée et mutualisée, donc plus efficace ;
- ▶ l'identification d'aménagements du bâti existant pour les zones urbanisées inondables ;
- ▶ la promotion de certaines pratiques de gestion des milieux agricoles et naturels pouvant contribuer à un meilleur écrêtement des crues tout en satisfaisant la vocation première du milieu en question (production agricole et/ou entretien des milieux).

Axes d'action pré-identifiés pour chaque sous-objectif	
1	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les scolaires au risque d'inondation sur le territoire • Sensibiliser les populations permanentes et touristiques à l'aide de repères de crue et de panneaux informatifs • Informer la population sur le système d'alerte
2	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les communes dans la réalisation des documents obligatoires de gestion du risque inondation • Inciter à la réalisation d'un PCS intercommunal à l'échelle du bassin versant • Réduire la vulnérabilité du bâti existant • Associer les agriculteurs à la gestion du risque inondation • Restaurer les zones humides dans les secteurs à enjeu, du fait de leur rôle d'écrêteur de crue • Adapter l'entretien des cours d'eau à la gestion du risque inondation